

**COMMUNE  
de  
MORLANWELZ**

**SECRETARIAT**

C.C.B. 091-0003981-33

Tél. (064) 43.17.17  
Fax (064) 43.17.21

**ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL N° 10  
DU LUNDI 30 NOVEMBRE 2015**

**DOCUMENTATION.-**

1. FINANCES – Centre Public d’Action Sociale de MORLANWELZ – Budget 2016 – Modifications budgétaires n° 2 ordinaire et n° 2 extraordinaire – Examen – Décision.-

Le Conseil de l’Action Sociale soumet à votre approbation les modifications budgétaires n° 2 ordinaire et n° 2 extraordinaire de 2015.

Les documents se trouvent dans le dossier du Conseil communal.

Service ordinaire :

En recettes et dépenses : 7.594.846 ,55.- €

L’intervention communale est portée à 1.815.339,13 euros.

Service Extraordinaire :

En recettes	377.443,67.- €
En dépenses	257.743,21.- €
Boni	119.700,46.- €

\*\*\*\*\*

2. FINANCES – Zone de Secours HAINAUT – Dotation de l’Administration Communale de MORLANWELZ pour 2016 – Examen – Décision.-

Le Conseil de la Zone de Secours HAINAUT a décidé en date du 10 novembre 2016 de fixer les montants des dotations communales pour les années 2016.

Le Conseil communal décide d’octroyer comme dotation à la Zone de Secours HAINAUT pour le budget 2016, la somme de 1.102.837,30 euros.

\*\*\*\*\*

3. DF – « Aménagement de l’espace public autour du Domaine de Mariemont » – Demande d’escompte de subsides promis ferme – Examen – Décision.-

Les travaux d’aménagement de l’espace public autour du Domaine de Mariemont étant en cours, de nouveaux états d’avancement sont présentés au paiement.

La commune ne dispose pas de moyens financiers suffisants pour couvrir la part qui fait l'objet de subsides promis ferme.

Les déclarations de créance envers les pouvoirs subsidiaires sont rentrées une fois par trimestre et liquidées, en général, dans les deux mois qui suivent la déclaration de créance.

Le Collège communal propose de demander le solde de la subvention, à savoir 298.003,42.- €.

Le crédit sera ouvert et le taux d'intérêt sera fixé en fonction des conditions du marché pour une période de 3 ans (estimation actuelle à 1,319% l'an).

\*\*\*\*\*

4. DF – Désaffectation partielle de l'emprunt n° 2090 en vue de sa réaffectation – Examen – Décision.-

Il est proposé au Conseil communal de désaffecter partiellement l'emprunt 2090 sur lequel il reste un solde inutilisé de 40.430,52.- € et de réaffecter ce montant au financement des travaux d'entretien des voiries et trottoirs 2013 (projet 20130016).

\*\*\*\*\*

5. MPs – Marché public de fournitures N° 20150017 « Achat de fournitures pour trottoirs » – Conditions et mode de passation de marché – Examen – Décision.-

Nous soumettons à votre approbation les conditions et le mode de passation du marché public de fournitures N°20150017 « Achat de fournitures pour trottoirs ».

Le marché est passé par procédure négociée sans publicité.

Le marché est divisé en 2 lots :

- Lot 1 – Revêtement préfabriqué en béton : estimé à 20.618,75.- € HTVA ou 24.948,69.- € TVAC ;
- Lot 2 – Égouttage : estimé à 8.300,00.- € HTVA ou 10.043,00.- € TVAC.

La dépense globale est donc estimée à 28.918,75-€ HTVA ou **34.991,69.- € TVAC**.

Les crédits nécessaires à l'exécution du marché sont prévus au Budget Extraordinaire de l'exercice 2015 de la Commune de MORLANWELZ, article 421/724-60.

Nous vous demandons d'admettre cette dépense et d'approuver les conditions et le mode de passation du marché.

\*\*\*\*\*

6. MPs – Marché public de fournitures N° 20150009 « Aménagement d'une salle de bain pour la conciergerie de l'École Saint-Éloi » – Conditions et mode de passation de marché – Examen – Décision.-

Nous soumettons à votre approbation les conditions et le mode de passation du marché public de fournitures N°20150009 « Aménagement d'une salle de bain pour la conciergerie de l'École Saint-Éloi ».

Le marché est passé par procédure négociée sans publicité.

Le marché est divisé en 3 lots :

- Lot 1 – Sanitaire : estimé à 2.574,00.- € HTVA ou 3.114,54.- € TVAC.
- Lot 2 – Électricité : estimé à 916,80.- € HTVA ou 1.109,33.- € TVAC.
- Lot 3 – Maçonnerie : estimé à 1.874,00.- € HTVA ou 2.267,54.- € TVAC.

La dépense globale est donc estimée à 5.364,80.- € HTVA ou **6.491,41-€ TVAC**.

Les crédits nécessaires à l'exécution du marché sont prévus au Budget Extraordinaire de l'exercice 2015 de la Commune de MORLANWELZ, article 124/723-60.

Nous vous demandons d'admettre cette dépense et d'approuver les conditions et le mode de passation du marché.

\*\*\*\*\*

7. MPs – Marché public de fournitures N° 20150044 « Rénovation de l'Espace muséal à CARNIÈRES » – Conditions et mode de passation de marché – Examen – Décision.-

Nous soumettons à votre approbation les conditions et le mode de passation du marché public de fournitures N°20150044 « Rénovation de l'Espace muséal à CARNIÈRES ».

Le marché est passé par procédure négociée sans publicité.

Le marché est divisé en 2 lots :

- Lot 1 – peinture : estimé à 7.176,80.- € HTVA ou 8.683,93.- € TVAC.
- Lot 2 – Plafond : estimé à 1.070,00.- € HTVA ou 1.294,70.- € TVAC.

La dépense globale est donc estimée à 8.246,80.- € HTVA ou **9.978,63.- € TVAC**.

Les crédits nécessaires à l'exécution du marché sont prévus au Budget Extraordinaire de l'exercice 2015 de la Commune de MORLANWELZ, article 762/723-60.

Nous vous demandons d'admettre cette dépense et d'approuver les conditions et le mode de passation du marché.

\*\*\*\*\*

8. MPs – Marché public de travaux N° 20110012-AC/1160/2011/0048 – Travaux d'amélioration et d'égouttage de la Rue de la Gade – Approbation d'avenant N° 5 – Ragrèages + Plans après travaux – Examen – Décision.-

Dans le cadre du marché public de travaux N°20110012-AC/1160/2011/0048 - Travaux d'amélioration et d'égouttage de la rue de la Gade – attribué à WANTY S.A., Rue des Mineurs, 25 à 7134 RESSAIX pour le montant d'offre contrôlé de 1.585.221,79.- EUR hors TVA ou 1.799.080,55.- EUR, TVA comprise, il s'est avéré nécessaire de

procéder en fin de travaux à certains ragréages car il est apparu des différences de niveaux par rapport à la situation existante. De plus, les plans après travaux sont à charge de l'Administration communale de MORLANWELZ et pas de la SPGE, comme cela avait été prévu initialement.

Des postes complémentaires doivent donc être créés en conséquence (Avenant N°5 - Ragréages + Plans après travaux).

Le montant estimé de ces postes complémentaires est de 9.017,50.- EUR hors TVA ou 10.911,18.- EUR, 21% TVA comprise ;

Le montant total de cet avenant et des avenants précédents déjà approuvés dépasse de 13,21% le montant d'attribution (> 10%), le montant total de la commande après avenants s'élevant à présent à 1.794.563,05.- EUR hors TVA ou 2.048.843,67.- EUR, TVA comprise ;

Le Conseil communal de MORLANWELZ est donc compétent pour approuver ces travaux complémentaires (article L1222-4 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation).

Le crédit permettant cette dépense est inscrit au Budget Extraordinaire de l'Exercice 2012 de la Commune de MORLANWELZ, article 421/731-60 (n° de projet 20120062) ;

Nous demandons au Conseil communal de MORLANWELZ de marquer son accord sur cet avenant N°5 - Ragréages + Plans après travaux.

\*\*\*\*\*

9. MPs – Marché public de travaux N°20150026 « Entretien des voiries 2015 » – Conditions et mode de passation de marché – Examen – Décision.-

Nous soumettons à votre approbation les conditions et le mode de passation du marché public de travaux N°20150026 « Entretien des voiries 2015 ».

Le marché est passé par adjudication ouverte.

La dépense globale est estimée à 231.272,85.- € HTVA ou **279.840,15.- € TVAC**.

Une partie des coûts est subsidiée par le Service Public de Wallonie - Direction générale opérationnelle "Routes et Bâtiments" - DGO1 - Département des Infrastructures subsidiées - Direction des Voiries subsidiées, Boulevard du Nord, 8 à 5000 NAMUR. Cette partie est estimée à 80.717,46.- EUR.

Les crédits nécessaires à l'exécution du marché sont prévus au Budget Extraordinaire de l'exercice 2015 de la Commune de MORLANWELZ, article 421/735-60.

Nous vous demandons d'admettre cette dépense et d'approuver les conditions et le mode de passation du marché.

\*\*\*\*\*

10. MPs – Mission d'étude pour la réfection des rues Valère Mabilie et Saint-Sang – Mission confiée à HIT dans le cadre de la Centrale de Marchés – Dossier N° 20150016 – Examen – Décision.-

Nous soumettons à votre approbation la désignation de Hainaut Centrale de Marchés en qualité d'auteur de projet de l'étude pour la réfection des rues Valère Mabilie et Saint-

Sang et ce, sur base de la convention adoptée entre la Commune de Morlanwelz et Hainaut Centrale de Marchés en séance du Conseil communal du 4 mars 2013.

La dépense est estimée entre 6% et 7% du coût des travaux.

\*\*\*\*\*

11.MPs – Marché public de service N° 2015-043 « Actualisation – Étude de stabilité de l'École de l'Allée des Hêtres – Année 2015 » – Conditions et mode de passation de marché – Examen – Décision.-

Nous soumettons à votre approbation les conditions et le mode de passation du marché public de service N°2015-043 « Actualisation - étude de stabilité de l'école de l'Allée des Hêtres - année 2015 ».

L'objet du marché consiste en l'étude de stabilité de l'école située à l'allée des Hêtres à Morlanwelz et plus particulièrement le problème de résistance au feu de l'ensemble du bâtiment. L'étude devra tenir compte également de l'utilisation de l'étage supérieur par la bibliothèque communale et des surcharges impliquées actuelles et futures.

Le marché est passé par procédure négociée sans publicité.

La dépense globale est estimée à 8.264,46-€ HTVA ou **10.000,00.- € TVAC**.

Les crédits nécessaires à l'exécution du marché sont prévus au Budget ordinaire de l'exercice 2015 de la Commune de MORLANWELZ, article 124/122-01.

Nous vous demandons d'admettre cette dépense et d'approuver les conditions et le mode de passation du marché.

\*\*\*\*\*

12.SJ3ACF – Convention de partenariat avec la société VISIOCOM BELGIQUE pour la mise à disposition gratuite de véhicules – Examen – Décision.-

Le contrat de partenariat avec la société VISIOCOM BELGIQUE, pour la mise à disposition gratuite de véhicules, arrive à échéance en 2016.

Nous vous proposons de procéder à l'acquisition du véhicule FIAT DUCATO 8 PLACES pour un montant de 6200,00€ et de procéder au renouvellement de la convention en vue d'obtenir une voire deux camionnettes type Kangoo pour le service des travaux.

\*\*\*\*\*

13.TRPI – Intercommunale AIOMS – Assemblée générale du 15 décembre 2015 – Examen – Décision.-

L'Intercommunale AIOMS tiendra une assemblée générale le mercredi 16 décembre 2015.

Considérant que l'ordre du jour porte sur :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 29 juin 2015 ;

2. Plan Stratégique 2014 – 2016 : 2<sup>ème</sup> rapport d'évaluation : Examen – Décision – Vote ;
3. Révision des jetons de présence des administrateurs et des émoluments du Président et du Vice-Présidents : Examen – Décision – Vote ;
4. Plan financier 2015 – 2017 et projet de budget 2016 : Examen – Décision – Vote ;
5. Divers.

Le Conseil communal est appelé à délibérer sur les points n° 1 à 5.

La documentation relative à l'objet est mise à la disposition des Conseillers communaux dans le dossier du Conseil communal qui est disponible dans le bureau du Directeur général.

Un projet de délibération est versé dans le dossier.

\*\*\*\*\*

14. TRPI – Intercommunale ORES ASSETS – Assemblée générale du 18 décembre 2015 – Examen – Décision.-

L'Intercommunale ORES ASSETS tiendra une assemblée générale le vendredi 18 décembre 2015.

Considérant que l'ordre du jour porte sur :

1. Scission partielle de l'Intercommunale – Absorption de Fourons par les associations chargées de mission Inter-Energa et INFRAX Limburg ;
2. Evaluation du Plan Stratégique 2014-2016 ;
3. Remboursement de parts R. ;
4. Actualisation de l'annexe 1. ;
5. Nominations statutaires.

Le Conseil communal est appelé à délibérer sur les points n° 1 à 5.

La documentation relative à l'objet est mise à la disposition des Conseillers communaux dans le dossier du Conseil communal qui est disponible dans le bureau du Directeur général.

Un projet de délibération est versé dans le dossier.

\*\*\*\*\*

15. TRPI – Intercommunale IDEA – Assemblée générale du 16 décembre 2015 – Examen – Décision.-

L'Intercommunale IDEA tiendra une assemblée générale le mercredi 16 décembre 2015.

Considérant que l'ordre du jour porte sur :

1. Plan Stratégique IDEA 2014 – 2016 – Evaluation 2015 – Approbation ;
2. Composition du Conseil d'Administration – Modifications.

Le Conseil communal est appelé à délibérer sur les points n° 1 à 2.

La documentation relative à l'objet est mise à la disposition des Conseillers communaux dans le dossier du Conseil communal qui est disponible dans le bureau du Directeur général.

Un projet de délibération est versé dans le dossier.

\*\*\*\*\*

16. TRPI – Intercommunale IGRETEC – Assemblée générale du 16 décembre 2015 – Examen – Décision.-

L'intercommunale IGRETEC tiendra une assemblée générale le mercredi 16 décembre 2015.

Considérant que l'ordre du jour porte sur :

1. Affiliations/Administrateurs ;
2. Deuxième évaluation du Plan Stratégique 2014 – 2016 ;
3. In House : proposition de modifications budgétaires.

Le Conseil communal est appelé à délibérer sur les points n° 1 à 3.

La documentation relative à l'objet est mise à la disposition des Conseillers communaux dans le dossier du Conseil communal qui est disponible dans le bureau du Directeur général.

Un projet de délibération est versé dans le dossier.

\*\*\*\*\*

17. TRPI – Intercommunale IPFH – Assemblée générale ordinaire du 16 décembre 2015 – Examen – Décision.-

L'intercommunale IPFH tiendra une assemblée générale le mercredi 16 décembre 2015.

Considérant que l'ordre du jour porte sur :

1. 2<sup>ème</sup> évaluation annuelle du Plan Stratégique 2014 – 2016 ;
2. Nominations.

Le Conseil communal est appelé à délibérer sur les points n° 1 à 2.

La documentation relative à l'objet est mise à la disposition des Conseillers communaux dans le dossier du Conseil communal qui est disponible dans le bureau du Directeur général.

Un projet de délibération est versé dans le dossier.

\*\*\*\*\*

18. TRPI – Intercommunale HYGEA – Assemblée générale du 17 décembre 2015 – Examen – Décision.-

L'intercommunale HYGEA tiendra une assemblée générale le jeudi 17 décembre 2015.

Considérant que l'ordre du jour porte sur :

1. Plan Stratégique HYGEA 2014 – 2016 – Evaluation 2015 – Approbation ;
2. Composition du Conseil d'Administration - Modification.

Le Conseil communal est appelé à délibérer sur les points n° 1 à 2.

La documentation relative à l'objet est mise à la disposition des Conseillers communaux dans le dossier du Conseil communal qui est disponible dans le bureau du Directeur général.

Un projet de délibération est versé dans le dossier.